RECRUTEMENT D'UN EXPERT FORMATEUR EN RENSEIGNEMENT

LIMITE DE CANDIDATURE
03 Septembre 2021

DURÉE DE LA MISSION
Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE
Afrique

PROJET : ***Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)***

Intitulé du poste : RECRUTEMENT D'UN EXPERT FORMATEUR EN RENSEIGNEMENT

Nombre d'experts : 1

Catégorie des experts : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 1.9.2

Composante n° : *1*

Contribution au résultat n° : 1.9

Nombre de jours de la mission : 20

Période prévisionnelle : *du 20 septembre au 15 octobre 2021*

1. **Description du projet**

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Partenariat Opérationnel Conjoint demandé par ce dernier, entend par une approche globale, inclusive et concertée lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au Sénégal. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment). Il s'appuie d'ores et déjà sur les bons résultats de la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) de la direction de la police de l'air et des frontières, créée le 15 janvier 2018, autour de laquelle s'articule le POC.

Cependant, un service seul ne pouvant lutter seul durablement et de façon pérenne contre ces menaces, le POC poursuit la consolidation des services qui combattent cette criminalité de façon principale (DNLT, DPJ) et concourante (gendarmerie, douane, CENTIF).

S'agissant d'une criminalité transfrontalière, la coopération régionale policière et son corollaire celle judiciaire sont bien entendu prises en compte.

Le POC s'articule autour de 3 composantes :

1 - *Développement d'une double approche interservices et interministérielle structurée associant le Ministère de l'Intérieur (Police), le Ministère des Forces Armées (Gendarmerie), le Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles et des Grâces, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, centre de formation judiciaire) et le Ministère des Finances et du Budget (Douanes et CENTIF) par la réorganisation, le renforcement des procédures et des échanges d'information en lien d'une part avec la DNLT dans le domaine de la lutte contre trafic de migrants et d'autre part celle relative à la traite des personnes compétence partagée entre la gendarmerie et la police sous la direction de l'autorité judiciaire.*

2 - *Appui aux services de la DPAF dans la lutte contre le trafic de migrants au premier rang desquels la DNLT, mais aussi les commissariats spéciaux et les postes-frontière sous forme d'assistance technique, de tutorat et de construction d'infrastructures adaptées.*

3 - *Développement d'une coopération régionale et internationale de la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des personnes au niveau des services de police, de gendarmerie et judiciaire au travers notamment de protocoles d'accord avec des services homologues, échanges de bonnes pratiques.*

2. **Description de la mission**

1. **Objectifs de la mission**

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1, plus particulièrement dans le renforcement des capacités des services de sécurité sénégalais (Police, Gendarmerie, Douanes) à collecter, transcrire, transmettre, analyser, synthétiser, archiver le renseignement à caractère opérationnel. Il s'agit de former autant que de besoin des personnes ressources dans le domaine du renseignement au sein des trois forces.

Un expert-formateur international est recruté afin de former 50 stagiaires (20 de la police, 20 de la gendarmerie et 10 des douanes) durant 4 semaines en deux sessions distinctes de 15 jours. La formation se déroulera au sein de l'Ecole Nationale de Police de Dakar.

2. **Stratégie de pérennisation**

La demande est récurrente de la part de la direction de la police nationale sénégalaise et correspond à un besoin réel dans le domaine du trafic de migrants, phénomène récent, évolutif et mal connu prenant la forme de transports saisonniers de candidats à l'émigration irrégulière à destination des Iles Canaries au moyen d'embarcations précaires.

3. **Résultats prévus**

A l'issue de la mission de formation, les 50 stagiaires sont en mesure de déterminer la pertinence d'une information, de la traiter afin d'éclairer le plus objectivement possible leur hiérarchie sur une situation d'urgence et d'aider à une prise de décision. Ils sont également en mesure d'évaluer un renseignement, de le synthétiser, de l'archiver dans un but préventif et de rédiger une note d'information.

3. **Description des tâches des experts**

1/ L'expert interviendra dans un premier temps (première semaine) sur les thématiques suivantes :

- Le renseignement : *stratégie du renseignement opérationnel (définition et généralités)*
- Renseignement d'alerte/renseignement élaboré : *Discrimination de l'urgence et de la pertinence*

- Analyse, exploitation du renseignement *: Analyse de pertinence, degré d'urgence*
- Méthodologie - synthèse du renseignement : *méthode de synthèse de texte, rédaction*
- Déontologie : *Déontologie, éthique, morale*
- Secret – responsabilité : *Le secret professionnel et la responsabilité individuelle*
- Gestion de crise : *Méthode de gestion d'une situation de crise aiguë naissante*
- Traitement de l'information - renseignement d'alerte *: modus operandi quotidien*
- Et tout ce qui peut apparaître cohérent pour l'atteinte des objectifs assignés

2/ L'expert, dans un second temps (deuxième semaine), validera la partie théorique par un travail sur des cas pratiques et des mises en situation aussi réalistes que possible, en mettant l'accent sur la rédaction de notes.

3/ Il s'assurera au quotidien de la bonne acquisition des connaissances et rappellera régulièrement les objectifs du POC (lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes au Sénégal).

4/ Il mettra en place un examen final qui sanctionnera l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires. En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par l'expert et le chef de mission. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée.

Les stagiaires évalueront de leur côté l'expert au moyen d'un questionnaire-type déjà existant.

Livrables attendus

Programme (Contenu détaillé et quotidien des activités prévues)

15/09/2021

Powerpoint/supports (Projetés ou remis en appui de la formation)

22/10/2021

QCM de contrôle (Totalité des évaluations des stagiaires)

15/10/2021

Evaluation de la formation (Questionnaires remplis par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation)

15/10/2021

Rapport de fin de mission (Situation de départ, évaluation, activités menées, identification des besoins, résultats obtenus et préconisations)

27/10/2021

4. Organisation de la mission

1. **Transports et déplacements**

CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique de l'expert qui lui est transmis dès sa contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC à Dakar.

En cas de confinement dû à un phénomène épidémique sur le territoire national d'origine de l'expert, un ordre de mission autorisant son déplacement pour « raison impérieuse » sera établi par CIVIPOL.

L'équipe siège du POC à Dakar fera établir par les autorités une autorisation d'entrée sur le territoire sénégalais dès réception de la copie du passeport de l'expert et de son billet d'avion.

2. **Séjour et hébergement**

L'expert perçoit une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il lui appartient d'effectuer lui-même la réservation de son hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour sa restauration et ses frais personnels.

Aucune autre dépense ne peut être engagée par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC.

La logistique nécessaire à l'accomplissement de sa mission sera mise à disposition de l'expert par l'équipe projet du POC sur le site même de la formation.

A ce jour, un document certifiant le protocole vaccinal complet suffit pour sortir du Sénégal. Toutefois, si un test de dépistage de la COVID 19 est exigé pour la sortie du Sénégal, l'expert fera l'avance des frais inhérents à ce test qui lui seront remboursés par le POC sur présentation de la facture.

5. **Profil des experts**

- Expert senior ;
- Spécialiste en renseignement opérationnel et judiciaire ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Aptitudes pédagogiques ;
- Membres d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police ou gendarmerie) avec au minimum, 10 années d'expérience professionnelle dans une unité active ou jeune retraité ;
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction en renseignement ;
- Avoir assuré des formations de ce type à l'étranger notamment en Afrique (au Sénégal serait un atout).

6. **Divers**

Les sessions de formation se feront dans le strict respect des gestes barrières. Le port du masque pour l'expert et les stagiaires est obligatoire. Les équipements de protection, gels et produits désinfectants seront mis à disposition de l'action par l'équipe projet.

Les points de contact au niveau du siège du POC à Dakar sont Bruno THOMAS b.thomas@poc-senegal.eu et Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu. Les candidatures et CV devront leur être adressés avant le 3 septembre 2021 copie bolly.m@civipol.fr



